

Validez les acquis professionnels grâce au CQPI “Technicien(ne) de la Qualité”

→ Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-branches ?

- Le CQPI est élaboré par au moins deux branches professionnelles, dès lors qu'elles estiment que la qualification concernée recouvre des activités professionnelles identiques ou proches, et que les capacités ou compétences constituent un ensemble commun. L'intérêt du CQPI est de **valider des compétences professionnelles** mises en œuvre dans l'entreprise, débouchant sur l'obtention d'une **certification ayant la même valeur**, quelle que soit la branche.

Le CQPI "Technicien(ne) de la Qualité" est reconnu par les branches suivantes :

- | | | |
|-----------------------|---------------|---------------------------------------|
| - Métallurgie | - Alimentaire | - Eaux embouteillées, boissons |
| - Textile | - Ameublement | rafraîchissantes sans alcool et bière |
| - Habillement | - PRISME | - Industries de fabrication mécanique |
| - Chaussure | - Chimie | du verre |
| - Tannerie Mégisserie | | |

→ A qui s'adresse le CQPI “Technicien(ne) de la Qualité” ?

- | | | |
|------------------------|---|---|
| Salarié(e)s visé(e)s : | - animateur(rice) qualité | - Ingénieur(e) fiabilité qualité |
| | - Chef du service contrôle qualité en industrie | - Technicien(ne) méthodes qualité industrie |
| | - Chef du service méthodes de contrôle qualité en industrie | - Technicien(ne) qualité en industrie |
| | - Technicien(ne) contrôle qualité | - Pilote système qualité |
| | - Technicien(ne) contrôle qualité fabrication | |

Le CQPI “Technicien(ne) de la Qualité” s'adresse aux salarié(e)s amené(e)s, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à assurer les suivis au quotidien des indicateurs qualité sur la chaîne de fabrication et intervenant à ce titre dans les domaines suivants :

CQPI

- l'optimisation des processus d'organisation de l'entreprise,
- la mise en œuvre d'outils d'analyse et de suivi (mesure de la satisfaction client, pilotage des procédés par les statistiques, analyses de risques non qualité, exploitation de résultats de plans d'expérience...),
- la mise en place de démarches d'amélioration,
- la simplification et l'amélioration de l'efficacité du système documentaire qualité.

→ Une reconnaissance de quels acquis professionnels ?

Le/La technicien(ne) de la qualité doit être capable de :

- Formaliser un processus opérationnel,
- Garantir la cohérence des objectifs déclinés de la politique qualité,
- Mettre en place un système de mesure d'efficacité d'une action avec indicateur(s) approprié(s),
- Conduire un travail de groupe en appliquant une démarche de résolution de problème,
- Accompagner le personnel dans la mise en place d'actions qualité,
- Mettre en place des actions de communication,
- Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe,
- Identifier les sources de progrès à partir de données significatives,
- Conduire une analyse des risques de type AMDEC, HACCP, ou autre, sur un système,
- Etablir un processus de pilotage des procédés par les statistiques,
- Synthétiser les résultats d'un plan d'expériences sous forme d'un modèle mathématique et/ou graphique.



→ Comment l'obtenir ?

Le CQPI "Technicien(ne) de la Qualité" est accessible via la démarche des [Parcours Modulaires Qualifiants](#).

Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :



- Après la candidature, le salarié est **positionné en 4 temps** (1. Livret d'activité - 2. Questionnaire technique - 3. Observation en situation de travail - 4. Entretien technique final) par deux personnes : **un expert métier habilité** par la branche et un **référént évaluateur** de l'entreprise. Ce positionnement permet de déterminer ses compétences.

- Le bilan de l'**évaluation** établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.

- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises en totalité.

Elle peut être **partielle ou totale**. Si elle est partielle, la branche peut délivrer une attestation partielle de compétences, permettant au candidat de valider par la suite les compétences manquantes.

→ Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQPI ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur [la mise en œuvre du CQPI](#), notamment :

- pour connaître la liste des [organismes de formation habilités](#) et des experts évaluateurs,
- pour obtenir le [référentiel professionnel](#) qui précise le périmètre visé,
- pour en savoir plus sur [le financement du projet](#) (à noter : les parcours certifiants sont fortement soutenus) .



Le CQPI Technicien(ne) de la Qualité est enregistré au RNCP.
(Publication au JO du 30 janvier 2014)

[Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.](#)

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes
sur le site Internet www.opcalia.com